



Durée : 5 jours

Nombre de participants : 5 à 10

TARIFS

Inter-Entreprises

Tarif Public : 1 985,00 € H.T.

Tarif ACN Fafiec : 1 890,00 € H.T.

Intra-Entreprise Nous consulter

PUBLIC CONCERNÉ

Bureaux de maîtrise d'œuvre, bureaux d'étude, d'ingénierie et de coordination, de coordination sécurité (Techniciens, ingénieurs).



OBJECTIFS

- Évaluer le risque amiante dès la phase d'appel d'offre.
- Anticiper les conséquences pratiques sur les projets de rénovation/réhabilitation ou entretien/maintenance.
- Connaître le risque amiante, pour garantir la sécurité des intervenants et éviter la diffusion de fibres dans l'environnement lors d'interventions sur des bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997.
- Connaître les procédures et obligations du chef d'entreprise.
- Faire appliquer les mesures décidées.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diffusion de Powerpoint.
- Travaux en sous-groupes, échanges et questions.
- Quiz d'évaluation du niveau d'entrée des stagiaires dans la formation et test de sortie.

PRÉ-REQUIS

- Connaître l'ensemble des acteurs impliqués dans les travaux de rénovation et de réhabilitation du secteur de la construction.
- Connaître le déroulement des opérations des projets de rénovation et de réhabilitation liés au secteur de la construction.

PROGRAMME

1. Réglementations – code du travail : les obligations de formation des acteurs du bâtiment et des travaux publics :

- Sous-Section 1 du décret 2012-639
- Sous-Section 2 du décret 2012 – 639
- Sous-Section 3 du décret 2012 – 639
- Sous-Section 4 du décret 2012 - 639

2. Les caractéristiques de l'amiante.

3. L'utilisation de l'amiante dans l'industrie, le BTP, la construction navale.

4. Les produits de substitution

5. Le risque pour la santé des personnes exposées et la surveillance médicale en France.

6. Les réglementation amiante :

- Code la santé publique :
  - Les différents repérages de matériaux amianté
  - Le DTA (Dossier Technique Amiante)
  - Le repérage avant démolition
  - L'évaluation des différents matériaux
  - Le contrôle après travaux

- Code du travail :

- Réglementations
- Les obligations du chef d'entreprise
- Les modes opératoires
- Les plans de retrait
- Les fiches de poste
- Les EPI (Equipement de Protection Individuel)

- Code de l'environnement :

- Conditionnement, stockage, transport, élimination des déchets d'amiante

7. Evaluation de fin de formation

- Questionnaire choix multiple



## 8. Déroulement d'une opération en présence d'amiante :

- Documents indispensables à l'analyse et aux évaluations du projet.
- Conseiller et assister la Maîtrise d'Ouvrage.
- Métrologie amiante :
  - Les méthodes d'analyse réglementaire (META – MOCP). Prélèvement et analyses de matériaux.*
  - Prélèvement et analyses d'air - stratégie de prélèvement, ... Le contrôle visuel.*
- Analyse de situation et ébauche de solutions techniques :
  - Analyse du site.
  - Analyse des contraintes du site.
  - Définition des règles à prévoir dans l'appel d'offre.*

Exercice pratique : Exposé et analyse critique d'un dossier fil rouge.

## 9. Rédaction du dossier de consultation « Maîtrise d'œuvre » :

- Opération d'entretien et de maintenance.

Exercice pratique : Exposé et analyse critique d'un dossier fil rouge.

## 10. Planification d'une opération en présence d'amiante :

- Opération d'entretien et de maintenance.

Exercice pratique : Exposé et analyse critique d'un dossier fil rouge.

## 11. Rédaction du dossier de consultation CSPS (Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé) :

- Opération d'entretien et de maintenance.

Exercice pratique : Exposé et analyse critique d'un dossier fil rouge.

## 12. Évaluation de fin de formation :

- Questionnaire choix multiple.

Exercice pratique : Cas concret à développer individuellement.

Exercice pratique : Exposé et analyse critique d'un dossier fil rouge.